

[REDACTED]
Expert près la cour d'appel de Lyon
(F.5.4. Biologie Moléculaire et ADN)
24 r Joseph SERLIN
69001 Lyon

GAZ Tarif réglementé

TSA 42108
76934 Rouen Cedex 09

GRDF

TSA 85101
27091 Evreux Cedex

Référence Client : 208 899 430
Compte de contrat : 408169296
Mon identifiant : 19119536761181

Envois en recommandé avec AR, valant mise en demeure

Copie : Monsieur Le Maire

Copie : **Maître Edouard Raffin, toque 2466, avocat du Collectif anti-Linky et anti-Gazpar Rhône-Alpes**

Objet : Signification de refus d'installation d'un compteur télérelevable GAZPAR

Madame, Monsieur,

Je reçois ce jour un email de GRDF m'informant qu'un technicien interviendra le 27 avril 2018 entre 14h et 16h à l'adresse suivante :

24 RUE JOSEPH SERLIN, 69001 LYON - 1ER

Numéro du Point de Compte et d'Estimation (PCE) : 19119536761181

Pour l'installation d'un compteur télérelevable GAZPAR

Par la présente, nous vous notifions notre refus du remplacement de notre actuel compteur gaz à l'adresse : 24 r Joseph SERLIN, 69001 Lyon, par un compteur télérelevable de type GAZPAR, avec le module radio associé, que vous voulez nous installer.

Suite à votre demande d'installation d'un nouveau compteur gaz GAZPAR, nous sommes informés de plusieurs sources scientifiques que l'ensemble de l'installation de ces compteurs avec module radio peut être toxique.

Membre du Collectif anti-Linky et anti-Gazpar Rhône-Alpes nous sommes également informés qu'aucun texte, ni légal ni réglementaire, ne vous autorise à nous les imposer, ni nous oblige à les accepter. Cette information est corroborée par l'Association Nationale Robin des Toits.

Nous vous demandons les références du compteur Gazpar, la marque, le modèle et une fiche technique complète et détaillée (incluant le module radio) afin de la transmettre à Maître Edouard Raffin, avocat du Collectif Info Linky-Gazpar Sud-Ouest Lyonnais.

Nous rappelons :

* que -les installations de ce type de compteurs, n'étant appuyé sur aucun document légal ou réglementaire- toute tentative d'entrée dans notre demeure et sans notre accord est judiciairement nommée effraction et passible de condamnation

* et que toute tentative d'installation, ou installation, d'un compteur télérelevable GAZPAR en remplacement de notre compteur actuel en notre demeure par des représentants de ENGIE ou GrDF (ou un de leurs sous-traitants) sans notre accord sera transmise à Maître Edouard Raffin, toque 2466, avocat du Collectif anti-Linky et anti-Gazpar Rhône-Alpes qui sera chargé des suites juridiques à donner.

Nous sommes informés que depuis 2002 les compagnies d'assurances excluent de leur police d'assurance en responsabilité civile *"tous les dommages, frais ou dépenses de quelque nature que ce soit causés directement ou indirectement par, résultant de ou liés de quelque manière que ce soit aux champs électromagnétiques"*.

Ainsi nous refusons le remplacement de notre compteur actuel en parfait état de fonctionnement, par un compteur Gazpar dont le type d'émission le rend exclu de la couverture des contrats individuels d'assurance.

Bien entendu, nous nous engagerons à vous communiquer le relevé du compteur par écrit à votre demande.

Fait à Lyon, le 14-04-2018

